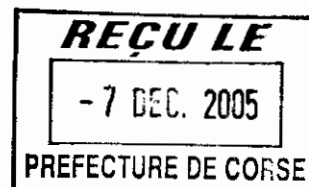


ASSEMBLEE DE CORSE

RECTIFICATIF A LA DELIBERATION N° 05/116 AC
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 1^{ER} JUILLET 2005 APPROUVANT
LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE BORGIO ET
TAGLIO-ISOLACCIO

PREMIERE PHASE ENTRE BORGIO (RASIGNANI) ET VESCOVATO (ARENA)
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BORGIO, DE LUCCIANA
ET DE VESCOVATO



Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte définitif de l'article 2 de la délibération. Il convient de lire **120 000 000,00 € HT** soit **129 000 000,00 € TTC** au lieu de 120 000,00 € HT soit 129 000,00 € TTC.

Le reste sans changement.

AJACCIO, le 21 novembre 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Copie certifiée conforme à l'original
Président de l'Assemblée de Corse
par délégation
Secrétaire Général de l'Assemblée

Camille de ROCCA SERRA


Serge TOMI